



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-68**

**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS**

**8 – Lancement du marché public de travaux pour la réouverture du Petit Rosne sur la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

**Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE**

**Nombre de présents : (40)**

**Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epias-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (5)**

**CARPF :** Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

### 8 – Lancement du marché public de travaux pour la réouverture du Petit Rosne sur la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le SIAH souhaite lancer des travaux portant sur la réouverture du Petit Rosne à ÉZANVILLE.

Le projet prévoit la réouverture du Petit Rosne sur 220 mètres linéaires en aval du bassin des Bourguignons 1 ayant comme objectif une valorisation écologique et paysagère des sites ainsi qu'une ouverture au public de la rivière passant par la création d'aménagements liés au bien-être et au loisir, à la mobilité et à la sensibilisation environnementale.

Le budget prévisionnel de l'opération est fixé à 1 500 000 € HT.

Le marché public sera lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément à l'article L. 2124-1 du Code de la commande publique.

Les crédits sont inscrits au budget eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-1 et suivants,

**Considérant** le projet de réouverture du Petit Rosne à ÉZANVILLE,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux relatifs à la réouverture du Petit Rosne à ÉZANVILLE (Opération n° 513),
- 2- Prend acte** que le montant prévisionnel des prestations est fixé à 1 500 000 € HT,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.